

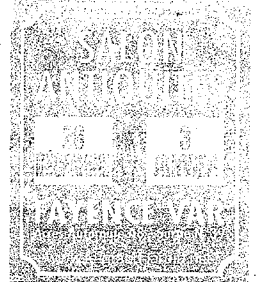
Profitez des soldes avant les soldes!

P 2 ET 3

ÉMEUTES

Répression
sanglante
en Iran

nice-matin



page 17


abonnement : serviceclients@nicematin.fr ou  0 800 06 83 26


0,90 € - Italie : 1,30 € - N° 22554


passer une annonce : 0 825 08 41 08


Cannes : 148 000 m² de magasins en projet

Avec six centres commerciaux dans ses cartons, le bassin cannois totalise un tiers des ambitions commerciales du département. Ce qui est excessif pour la chambre de commerce et d'industrie qui tire la sonnette d'alarme. **PAGE 7**

Aujourd'hui à Cannes 

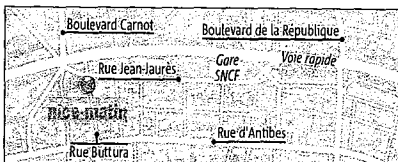
 **6°**
7 heures

 **13°**
13 heures

 **13°**
16 heures

Comment nous joindre

Rédaction : 17, rue Buttura, 06400 Cannes.
Tél. 04.93.06.37.50 - Fax 04.93.06.37.51.
e-mail : cannes@nicematin.fr
Abonnements : Tél. 0.800.06.83.20
serviceclients@nicematin.fr
Publicité-Eurosud : 17, rue Buttura - Tél. 04.93.06.37.90.



Plus d'infos sur notre site
nicematin.com

Six nouveaux centres commerciaux en projet

URBANISME Les programmes poussent comme des champignons dans le département. Six complexes sont envisagés dans la région cannoise. C'est beaucoup trop pour certains

Un chiffre, un seul, suffit à résumer la situation du commerce dans les Alpes-Maritimes. Au cours des prochaines années, plus de 450 000 m² de nouvelles surfaces commerciales pourraient voir le jour. C'est plus que la superficie du Vatican. Incroyable record. Jamais le département n'a été aussi fécond... Dans la seule région cannoise, par exemple, près de 150 000 m² sont prévus, ou du moins évoqués : Family village et Ikea à Mougins, le recyclage des pépinières Castellari au Cannet, la Bastide Rouge à La Bocca, E-Leclerc à Ranguin, les Clausonnes à Valbonne et « Retail park la Siagne » à Mandelieu.

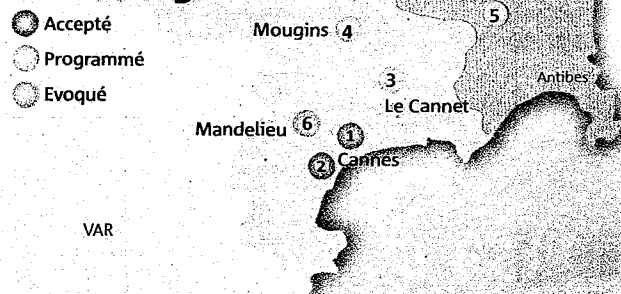
Évidemment, devant cette abondance de projets plus ou moins ficelés (deux seulement sont passés par la CDAC, Commission départementale d'aménagement commercial ⁽¹⁾), il y a bien des raisons de se réjouir. Ils traduisent, d'une part, la bonne santé et l'attractivité économique du secteur. Et promettent des centaines, peut-être des milliers, d'emplois.

« Nous ne pouvons pas continuer comme ça »

Passé ce satisfecit, il convient de s'interroger sur l'opportunité de voir ces 450 000 m² de projets commerciaux aboutir. Sont-ils vraiment en accord avec les nouvelles données écologiques du Grenelle de l'environnement et de Copenhague ? S'inscrivent-ils dans un schéma d'aménagement commercial cohérent ? Non. Mille fois non, à en croire la CCI.

Lors d'un récent forum, la chambre de commerce et d'industrie Nice-Côte d'Azur a dénoncé cette surenchère de surfaces commerciales. « Nous ne pouvons pas continuer comme ça, dénonce son président, Dominique Estève. Il faut stopper cette inflation qui nous ferait aller droit dans le mur. » Et son

147 870 m² de projets commerciaux dans la région cannoise



Projet	Commune	Etat	Surface de vente
1 Leclerc Ranguin	CANNES	Accepté en CDEC ou CDAC	4 887 m ²
2 La Bastide Rouge	CANNES-LA-BOCCA	Accepté en CDEC ou CDAC	10 683 m ²
3 Castellari	LE CANNET	Projet	16 000 m ²
4 Family Village / Ikea	MOUGINS	Projet	26 300 m ²
5 Clausonnes	VALBONNE	Projet	40 000 m ²
6 Retail park La Siagne	MANDELIEU	Evoqué	50 000 m ²

Infographie Sandrine COLLIE

bras droit, Louis Baume, d'ajouter : « Le problème aujourd'hui, c'est que chacun mène son projet dans son coin. Sans se soucier des autres communes. Or la création d'un commerce est loin d'impacter la seule ville dans laquelle il se situe. Il est ainsi évident que certains dossiers sont de trop... »

« Les projets doivent se décider au pluriel »

Aucun projet, local ou départemental, n'est directement pointé du doigt. Mais la CCI en appelle à l'harmonie. À la cohérence départementale. Car c'est vrai que certaines absurdités sautent aux yeux. Si tous les dossiers de magasins de meubles dans les tuyaux venaient à se réaliser, les Alpes-Maritimes auraient deux Ikea (Mougins, Nice) et deux Alinéa (Valbonne, Nice). Pas très écolo tout ça. Et vraiment pas une bonne nouvelle pour les petits commerces.

Problème : pour éviter ce genre de scénario, la CCI n'a pas ou plus beaucoup de moyens à disposition. Évincée de la CDAC par la loi de modernisation de l'économie, la chambre ne peut plus faire échec aux projets commerciaux. Elle ne peut aujourd'hui que donner son avis. Et conseiller : « Il est urgent de systématiser les réunions inter-scot ⁽²⁾ [schéma de cohérence territoriale] afin que les grands projets se décident au pluriel. C'est-à-dire à l'échelle départementale. La préfecture et le conseil général peuvent d'ailleurs jouer un rôle majeur pour l'imposer. »

Un appel du pied entendu par Claude Serra, sous-préfet de Grasse. Même si ce dernier tient à relativiser le cri d'alarme : « Les projets acceptés en CDAC sont encore assez peu nombreux. Il n'y a pas le feu au rez-de-chaussée. Cependant, c'est vrai qu'il faut être vigilant. Et nous faisons, d'ailleurs, déjà en sorte de multiplier et de

développer les conférences inter-scot afin de mettre en place une vision globale. Et puis, si des projets contradictoires venaient à se présenter en CDAC, je suis convaincu que les analyses des services de l'Etat et notamment de la direction régionale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sauront régler les éventuels contentieux. »

De quoi soulager la CCI. Mais, sans doute, moins les porteurs de projets... puisqu'il se pourrait bien que plusieurs dossiers restent sur le carreau.

PIERRE COMET

pcomet@nicematin.fr

1. Commission chargée d'étudier les demandes d'implantation ou d'extension des surfaces commerciales supérieures ou égales à 1000 m².

2. Le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire afin de préserver un équilibre entre les zones urbaines.

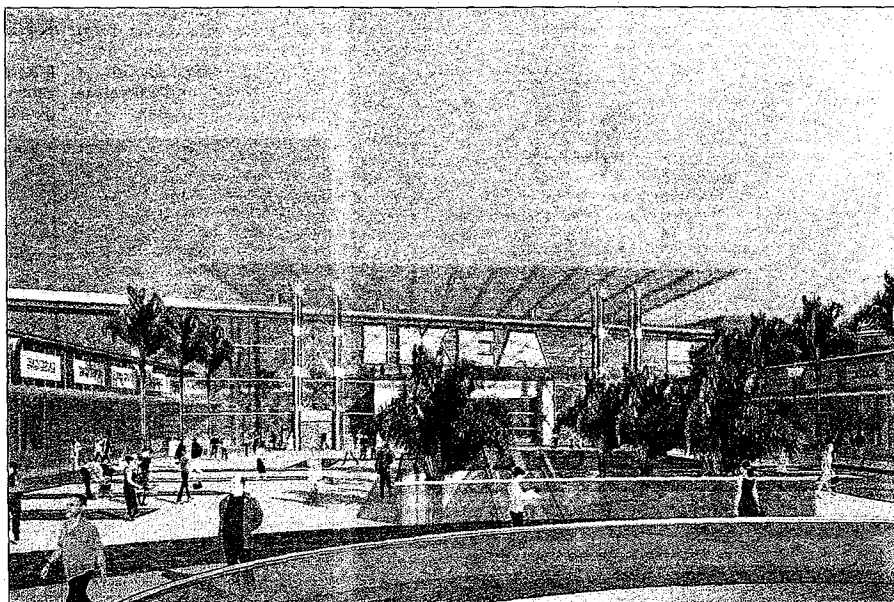


Image de synthèse du projet Family village en instance à Mougins. Si tous les dossiers de magasins de meubles dans les tuyaux venaient à se réaliser, les Alpes-Maritimes auraient deux Ikea (ici et à Nice). (Photo repro N.-M.)

ures **e**xpress

Région cannoise : centres commerciaux, la surenchère de projets

Sur les 450 000 m² de galeries marchandes en projet dans les Alpes-Maritimes, un tiers, (148 000 m²) concerne le seul bassin cannois. Deux programmes ont déjà reçu le feu vert de la commission d'aménagement commercial : Cœur de Ranguin (4 887 m² de surfaces de vente) et la Bastide rouge (10 683 m²) à Cannes. Family village-Ikea à Mougin (26 300 m²), Castellari au Cannet (16 000 m²) et les Clausonnes à Valbonne (40 000 m²) sont à l'étude. Et l'on parle d'un « Retail park la Siagne » de 50 000 m² à Mandelieu ! Si cette perspective est à première vue réjouissante sur les plans de l'économie, de l'emploi et de la consommation, la surenchère des projets inquiète beaucoup la CCI. « Il faut stopper cette inflation qui nous ferait aller droit dans le mur », dénonce le président de la Chambre de commerce et d'industrie Nice-Côte d'Azur sans toutefois viser un projet particulier.



(Repro DR)